

Relevé de décisions du Conseil Pédagogique et Scientifique Plénier de l'ENSA PLV

Lundi 9 décembre 2019 – 12h30-14h00 salle 108

(Établi par S.Verrier)

	Présent	Absent	Pouvoir
Membres de la Commission des formations et de la vie étudiante (CFVE) :			
Victoria Pignot, présidente démissionnaire (MCF, TPCAU)	X		
Dominique Beautems (MCF, STA-OMI)		X	Pouvoir Iosa
Albert-Gilles Cohen (MCF, TPCAU)		X	Pouvoir Mourier
Philippe Dehan (PR, TPCAU)	X		
Sophie Descat (MCF, HCA)		X	
Sylvain Ebode (MCF, STA-CIMA)		X	Pouvoir Pignot
Marie-Jeanne Hoffner (MCF, ATR- APV)		X	
Philippe Hilaire (MCF, VT GP)		X	Pouvoir De Marco
Ioana Iosa (MCF, SHS)	X		
Emmanuel Mourier (MCF, TPCAU)	X		
Frédérique Audigier (TPCAU)		X	
Fanny Rozé (TPCAU)		X	
Amel Hadj-Hassen (L2)		X	
Thibault Lefauchaux (L3)		X	
Charles Molière (L3)		X	
Benoit Hebert (M2)		X	
Pierre Barthomeuf (M1)	X		
Lina Ouafa (L1)		X	
Patricia Bernaix	X		
Hervé Jézequel		X	
Membres de la Commission de la recherche (CR) :			
Alessia de Biase, vice-présidente (SHS, LAA)	X		
Xavier Bonnaud (PR, TPCAU, GERPHAU)	X		
Karen Bowie (PR, AHTTEP)	X		
Rosa De Marco (MCF, AMP)	X		
Isabelle Grudet (IR, LET)		X	Pouvoir de Biase
Nazila Hannachi (MCF, MAP-MAACC)		X	Pouvoir Silvestre
James N'Joo (MCF, GERPHAU)	X		
Yann Nussaume (PR, AMP)	X		
Christian Pédelahore (PR, AHTTEP)		X	
Joaquim Sivestre (MCF, MAP-MAACC)	X		
Bendicht Weber (PR, LET)	X		
Mina Saïdi (LAA)	X		
Pierre Bouilhol (Doctorant, GERPHAU)	X		
Juliette Charron (Doctorante, LAA)	X		
Nathalie Lancret (Directrice de recherche au CNRS - UMR 3329)		X	
Clotilde Ferrroud (Vice-présidente de la Comue HESAM)		X	
Livio de Luca (Directeur de recherche au CNRS - UMR 3495)	X		
Jérôme Boissonade (Maître de conférence et chercheur AUS Paris 8)	X		
Judith Le Maire de Romsee (Vice-rectrice et chercheur CLARA à ULB)		X	
Laurent Devisme (Professeur, ENSA Nantes)		X	Pouvoir Boissonade
Nombre de voix	19	21	7
Invités			
Caroline Lecourtois (Directrice)		X	
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	X		
Sophie Verrier (Chargée de mission Instances et veille juridique)	X		
Rebecca Jourdain (Responsable de la scolarité)		X	
Rosalyn Datchy (Responsable de la recherche)		X	

Le Conseil pédagogique et scientifique dans sa formation plénière est constitué de 40 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 21 membres présents ou représentés.

Le Quorum est atteint avec 19 présents et 7 représentés. Le CPS plénier peut dûment délibérer.

La réunion est ouverte à 12h30.

Ordre du Jour :

1. Relecture et validation du projet de règlement intérieur du Conseil Pédagogique et Scientifique, du projet de règlement intérieur de la Commission de la recherche et du projet de règlement intérieur de la Commission des Formations et de la Vie Étudiante. (12h30-13h15)
2. Débat et avis sur le projet de contrat pluriannuel de l'École avec le Ministère pour la période 2019-2024. (13h15-13h45)
3. Présentation des projets de Chaires Partenariales de l'École (« La Preuve par 7 : expérimenter les cycles de vie » ; « Logement, Demain » ; « Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts »). (13h45-14h30)

1. Relecture et validation du projet de règlement intérieur du Conseil Pédagogique et Scientifique, du projet de règlement intérieur de la Commission de la recherche et du projet de règlement intérieur de la Commission des Formations et de la Vie Étudiante. (12h30-13h15)

Il est indiqué que, pour ce qui concerne le projet de règlement intérieur du CPS, celui-ci a été débattu et amendé lors du CPS restreint du 20/11/2019 ; concernant le projet de règlement intérieur de la CR, celui-ci venait d'être relu et voté lors de la séance de la CR-Plénière de ce jour ; enfin concernant le projet de règlement intérieur de la CFVE celui-ci devait être finalisé lors de la séance de la CFVE du 13/12/2019.

DÉCISION :

Les membres du CPS plénier décident que la chargée de mission pour les instances et la veille juridique relira et intégrera l'ensemble des amendements proposés aux projets de règlements intérieurs de ces trois instances.

A l'issue de la réunion de la CFVE du 13/12/2019, la chargée de mission adressera aux membres du CPS plénier les trois projets de règlement intérieur en format PDF pour que soit procédé à un vote électronique sur ces trois projets.

Le vote sera organisé électroniquement et les membres du CPS plénier pourront voter jusqu'au 7 janvier 2019.

La validation de ces trois règlements intérieurs devrait se faire lors du Conseil d'administration du 07/02/2020.

2. Débat et avis sur le projet de contrat pluriannuel de l'École avec le Ministère pour la période 2019-2014. (13h15-13h45)

A ce stade, 4 axes stratégiques ont été définis pour ce projet de contrat pluriannuel 2019-2024 : 1. Renforcer le positionnement de l'École et ses spécificités ; 2. Relever les défis professionnels et sociétaux par la formation initiale et continue et par la recherche ; 3. Développer le rayonnement et la cohérence de l'offre de formation et de recherche au niveau national et international ; 4. Accompagner les étudiants vers la réussite et l'insertion professionnelle.

Il est rappelé que cette version du projet de contrat pluriannuel contient encore des coquilles et que certaines parties restent à écrire, notamment la partie sur les ENSA Ile-de-France et sur HESAM.

Il est également rappelé que le Ministère a annulé à deux reprises la réunion de travail qui devait être organisée à l'automne entre l'École et le ministère au sujet de ce projet de contrat pluriannuel.

DÉCISION :

Les membres du CPS plénier prennent bonne note de cette version du projet de Contrat pluriannuel. Ils décident que les éventuelles remarques sur cette version du document devront être adressées par voie électronique à la présidence du CPS.

Ils décident également qu'un débat aura lieu plus avant sur ce projet de contrat pluriannuel lors du CPS restreint du 15/01/2020 et qu'il sera procédé à un vote électronique du CPS plénier sur le projet tel qu'éventuellement amendé d'ici cette date.

Il est indiqué que le projet de contrat pluriannuel devra ensuite être validé par le Conseil d'administration, vraisemblablement lors de sa séance du 07/02/2020.

3. Présentation des projets de Chaires Partenariales de l'École (« La Preuve par 7 : expérimenter ensemble les cycles de vie » ; « Logement, Demain » ; « Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts »). (13h45-14h30)

Il est rappelé que suite à l'appel à projet pour la création de nouvelles chaires partenariales lancé par le ministère de la Culture dans le cadre d'une réunion qui s'est déroulée au Ministère le 19/11/2019, trois projets de Chaires partenariales ont émergé au sein de l'école. Ces projets de Chaire doivent être déposés dans un délai très contraint, à savoir pour le 22/12/2019 au Ministère. Il est précisé que ces projets de Chaire Partenariale relèvent de la question des orientations stratégiques de l'École en matière de formation et de recherche et que le CPS est compétent pour en débattre.

Il est également précisé que le CA du 04/12/2019 a validé le fait que les équipes de recherche qui le souhaitent continuent de travailler sur ces projets de Chaire et que l'établissement réponde à l'appel à projet au regard de ces trois projets.

Il s'agit des projets suivants dont les membres ont pris connaissance :

« La preuve par 7 : expérimenter ensemble les cycles de vie »

« Le logement, demain » ;

« Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ».

Les trois projets de Chaire sont présentés par les porteurs des projets de Chaire.

Pour « Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts », Xavier Bonnaud indique que ce projet de Chaire entend réfléchir aux conditions d'habitabilité de la planète. L'idée à ce stade est de produire un Atlas des abris-ouverts, c'est-à-dire un atlas de la fragilité des installations humaines et de la manière dont l'architecture a été en mesure de faire face à cette fragilité. Il s'agit également de travailler sur plusieurs projets de terrain pour enrichir les cultures de construction en documentant et déployant des savoir-faire en émergence ; de mettre en débat ces questions avec la philosophie contemporaine autour de journées d'étude ; de développer des formations auprès des professionnels de l'architecture et une vulgarisation vers un public non-spécialiste (CAUE, agence d'urbanisme, journée inter-écoles, exposition multidimensionnelle, etc.) ; de renforcer la formation sur ces sujets au sein des ENSA et dans le monde académique. Les financeurs pourraient être la Caisse Central des Réassurances, le CEPRI, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, etc. Plusieurs remarques sont émises suite à la présentation et il est précisé que le projet vise à déployer ce qui a déjà été capitalisé dans le cadre de projets de fin d'étude d'étudiant de l'École ces dix dernières années. Il est également indiqué qu'il y aura bien un lien avec la pédagogie et les enseignements de projets de l'École pour tenir ensemble la recherche et l'enseignement. L'idée générale n'est pas de créer une nouvelle formation car elle existe déjà à Belleville, mais de renforcer les partenariats avec Belleville et d'aller également vers d'autres lieux.

Pour « Le logement, demain », Anne D'Orazio indique que ce projet de Chaire est né d'une rencontre entre Val de Seine et La Villette qui partageraient la gouvernance de la Chaire. Trois équipes de recherche seraient impliquées : le Centre de Recherche sur l'Habitat, le Laboratoire Architecture Anthropologie, le Laboratoire Espace Travail. Ce projet fait écho aux nombreuses sollicitations reçues par les ENSA et leurs équipes de recherche de la part d'acteurs et de professionnels du logement, notamment de la Fondation Abbé Pierre, sur ce champ d'expertise relatif aux mutations qui affectent la production de l'habitat et de l'espace habité. L'objectif de la Chaire serait de réinterroger la question du logement au regard de situations de vulnérabilité et des fabriques de la ville contemporaine notamment. Quatre thématiques ont été dégagées : le mal-logement et les vulnérabilités ; la gestion de l'espace habitabilité et l'habitat en commun ; le vieillissement des populations ; les transitions énergétiques. Ces thématiques seront traitées selon trois axes transversaux de recherche et d'enseignement : Modes de production et de reproduction du logement ; Normes de construction sociale et enjeux programmatiques et architecturaux ; histoire et mémoire des acteurs et des processus. Les différents partenaires pressentis sont l'Union Social pour l'Habitat, la Fondation Abbé Pierre, le REHAL, la fédération des CAUE, la Fondation Leroy-Merlin, etc.

Pour « La preuve par 7 : expérimenter *ensemble* les cycles de vie », Alessia de Biase précise que lors du CA du 04/12/2019, elle avait émis des réserves sur cette Chaire et précisé que la Chaire devait être un projet d'École et pas seulement une démarche extérieure, or, à la date du CA, aucun contact n'avait encore été pris entre la PP7 et des équipes de recherche de l'ENSA PLV. Depuis, elle avait tenté de faire un mariage entre plusieurs projets et de prendre la direction scientifique du projet. Il a également été précisé en séance du CPS plénier que l'équipe de recherche AMP n'avait pas été tenue au courant de ce projet de Chaire. Il est donc indiqué que, pour ce projet de Chaire, une clarification serait nécessaire quant aux personnes qui seraient dans l'équipe scientifique. (Voir ADDENDUM pour évolution de ce point)

DÉCISION :

A l'unanimité, les membres du CPS plénier donnent un avis favorable aux trois projets de Chaire partenariale tels que présentés et que pourrait déposer l'École dans le cadre de l'appel à projet Chaires Partenariales lancé par le Ministère de la Culture, à savoir le projet de Chaire « La Preuve par 7 : expérimenter ensemble les cycles de vie », le projet de Chaire « Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts » et le projet de Chaire « Le logement, demain ».

Abstention : 0

Nbre de votes pour : 26

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 26

ATTENTION VOIR ADDENDUM pour l'évolution de ce dossier relativement au point sur le projet de Chaire La Preuve par 7.

4. Point divers : suite à donner à la Démission de la Présidente du CPS.

Il est demandé, suite à la démission de la Présidente de la CFVE, Présidente du CPS, qu'un soutien lui soit apporté et qu'une discussion ait lieu quant aux suites à donner à cette démission et aux leçons à tirer.

Il est souhaité que soit remis au clair les relations entre les instances et repensés l'interaction et le travail entre les différentes instances de l'École. Il est souligné que le Conseil d'administration semble défendre ses prérogatives en oubliant les nouvelles prérogatives dévolues désormais au CPS.

Plus largement, il est proposé de faire remonter au ministère que les nouvelles missions, confiées aux ENSA sans moyens supplémentaires, ne sont pas tenables. Il est souligné que la façon dont le ministère entend ou non rétribuer les enseignants-chercheurs pour ces nouvelles missions n'est pas claire. Il est indiqué en effet que, à l'Université, les tâches d'intérêt général réalisées par les enseignants-chercheurs sont rétribuées par le biais de primes, de décharges et de mise à disposition de moyens logistiques. Il est donc essentiel que des « indemnités de fonction d'intérêt collectif », comme à l'Université, soient instituées dans les ENSA pour les personnes qui s'engagent dans les nouvelles instances. Il est rappelé que le Conseil d'administration de l'École a voté lors de sa séance du 12 mars 2019 la possibilité d'une décharge à la hauteur de maximum 64 heures pour les Président(e)s élu(e)s du Conseil d'administration et de la CFVE et de la CR.

DÉCISION :

Les membres du CPS plénier décident à l'unanimité d'adresser en sortie de séance une lettre à la Présidente du Conseil d'administration pour lui proposer la tenue d'un séminaire CA/CPS en janvier 2020 pour clarifier la collaboration entre les instances, afin que les échanges n'aient pas lieu sur le mode du contrôle mais de la coopération. Une date sera

ensuite proposée électroniquement. L'objectif de ce séminaire sera de trouver une meilleure manière de coopérer entre instances.

Par ailleurs, les membres du CPS plénier décident à l'unanimité que, suite au séminaire qui aura lieu avec le CA possiblement au mois de janvier 2020, une lettre au Ministère sera envoyée, signée du CPS et, le cas échéant, du CA. Cette lettre viserait à informer le Ministère de la démission de la Présidente du CPS et à signaler plus largement le problème de fonctionnement de l'École et de ses instances, lié aux charges supplémentaires portées par les ENSA sans aucun moyen supplémentaire. Cette initiative pourrait être partagée, pour information, avec les autres ENSA.

**Alessia de Biase,
Vice-Présidente**



ADDENDUM A LA SÉANCE :

Il est à noter que, compte tenu des délais très courts donnés par le ministère pour le montage et l'étude par les instances de l'école de ces projets de Chaire et au vu de l'enjeu stratégique pour l'école que représente le choix de ses partenaires, le projet de Chaire « La preuve par 7 : expérimenter *ensemble* les cycles de vie » », dans sa version envoyée à la directrice de l'École le 05/12/2019 et au CPS plénier le 08/12/2019, a finalement vu se retirer du projet sa Directrice scientifique, en la personne d'Alessia de Biase, par un courriel à l'attention de l'ensemble des membres du CPS plénier le 11/12/2019.

En outre, le Ministère a fait savoir que l'échéance pour le dépôt des dossiers dans le cadre de l'appel à projet sur la création de nouvelles chaires partenariales était reportée au 17/01/2020.

Le 16/12/2019, Antonella Tufano et Bendicht Weber ont manifesté leur souhait de prendre la coordination scientifique du projet de Chaire « La Preuve par 7 : expérimenter les cycles de vie ». Dans ces circonstances, ils soumettront une version du projet de Chaire pour le 04/01/2020. Un vote électronique du CPS plénier, pour avis relativement à ce projet, pourrait avoir lieu d'ici le 15/01/2020.

**Alessia de Biase,
Vice-Présidente**

